Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260429-202635-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 29 Avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 Avril 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, GABEL Géraldine, OFFRET-MARIE Carole, LE CORF Henri, PERRON Eliane, DELMAS Eliane, CLEQUIN Yolande, LACOURT Franck, LE ROUX Sandrine, PEDEN Yves, PICAUD Romain, RIBAULT Joséphine, CASAGRANDE Donovan, PREAUD Jean-Paul, LAUDRIN Joël, FIEYRE Clémence, HYLKEMA Mirjam, JEHANNO David.

Absent excusé : JEHANNO Yves
Absent : BEUVE Eric

Désignation du secrétaire de séance
M. Yves-Marie LE POULICHET est désigné comme secrétaire de séance

Affectation des résultats du CFU 2025

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat du CFU 2025.
Considérant que ce dernier fait apparaître un résultat de clôture positif de 1 537 166.60 €, et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'instruction M57, de se prononcer sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement, avant la reprise au Budget Primitif de 2025.
Dès lors, Mme Le Maire propose d'affecter le minimum en investissement soit 1 191 488.04 € et conserver la différence en fonctionnement pour avoir de la souplesse. Ce montant correspond au déficit corrigé des restes à réaliser, à savoir 1 131 582.17 € et le remboursement du capital, soit 59 905.87 €.
Cette affectation évite de mobiliser l'impôt et une forte hausse de la tarification et ce alors même que les dotations de l'Etat sont en baisse. Malgré tout, cela n'impacte et ne bride pas les investissements.

Le Conseil, après avoir entendu les explications de Mme Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter la somme de 1 191 488.04 € au compte de réserve 1068 et d'inscrire le solde, d'un montant de 345 678.56 € à la section de fonctionnement au compte 002.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 11 Mai 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 11 Mail 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance